# Holoxan 1000 mg, poudre pour solution injectable et 2000 mg, poudre pour usage parentéral – [ifosfamide]

PUBLIÉ LE 08/12/2025 - MIS À JOUR LE 24/07/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 13/01/2026

**DCI**
Ifosfamide
**Indications**

- Sarcomes des tissus mous et sarcomes ostéogéniques chez l'enfant et l'adulte
- Lymphomes non hodgkiniens
- Cancer de l'ovaire en rechute
- Cancers bronchiques à petites cellules et non à petites cellules
- Rechute de lymphome hodgkinien, de carcinome testiculaire,
- Cancer du col utérin métastatique
- Cancer du sein métastatique
- Cancer de la sphère ORL en rechute ou métastatique
- Rechute de leucémie aiguë lymphoblastique chez l'enfant et chez l'adulte.

**Laboratoire exploitant**
Baxter SAS

## Observations particulières

- Contingentement quantitatif à l'hôpital.
- Holoxan fait actuellement l'objet de très fortes tensions.
- Les stocks en ifosfamide étant très limités, un stock de dépannage d'urgence a été mis en place.
- **Importation d'Irak de Holoxan 2g, (1 vial for injection) dry prowder :**
  - Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Holoxan 2g, (1 vial for injection) dry powder, initialement destinées au marché irakien.
  - Veuillez consulter la lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 16 février 2026 à l'attention des professionnels de santé.

Lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 16 février 2026 à l'attention des professionnels de santé (30/03/2026)

- **Importation de Grèce de Holoxan 500 mg, κόνις για διάλυμα προς έγχυση (1 flacon en verre en poudre)**
  - Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Holoxan 500 mg, κόνις για διάλυμα προς έγχυση (1 flacon en verre en poudre) initialement destinées au marché grec.
  - Veuillez consulter la lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 4 juin 2026 à l'attention

des professionnels de santé.

Lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 4 juin 2026 à l'attention des professionnels de santé (10/06/2026)

- **Importation de Grèce de Holoxan 2 g (1 flacon en verre en poudre)**
  - Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Holoxan 2 g (1 flacon en verre en poudre) initialement destinées au marché grec.
  - Veuillez consulter la lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 15 juillet 2026 à l'attention des professionnels de santé.

Lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 15 juillet 2026 à l'attention des professionnels de santé (24/07/2026)

- **Libération du lot 6C088C de Holoxan 2000 mg, poudre pour usage parentéral concerné par une non-conformité qualité observée lors de la fabrication (fissures au niveau des flacons)**
  - En accord avec l'ANSM, Baxter SAS a procédé à la libération du lot 6C088C (concerné par une non-conformité qualité observée lors de la fabrication) de la spécialité Holoxan 2000 mg, poudre pour usage parentéral. Le défaut est isolé, tous les flacons ne sont pas concernés. Nous vous invitons à contrôler les flacons reçus et à les écarter si vous observez ce défaut.
  - Veuillez consulter le courrier de Baxter SAS en date du 1 juin 2026 à l'attention des professionnels de santé.

Lettre d'information du laboratoire Baxter France en date du 1er juin 2026 à l'attention des professionnels de santé (11/06/2026)

- Le contingentement quantitatif est maintenu.
- Nous invitons les établissements hospitaliers de commander uniquement les quantités strictement nécessaires à leurs besoins et d'éviter tout stockage préventif ou excédentaire afin de permettre une répartition équitable des unités disponibles entre les différents hôpitaux.
- Date de remise à disposition prévue : indéterminée

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).*
*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*